

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-348

Règlement refondu des règlements MRC-103, MRC-113 et MRC-283 relatifs aux critères de répartition des dépenses en matière d'évaluation foncière et relatifs aux autres charges attribuées au service d'évaluation.

CONSIDÉRANT que le service d'évaluation répond à de nouvelles demandes d'intérêts fonciers;

CONSIDÉRANT que le service d'évaluation doit ajuster ses tarifs en fonction des services actuels et futurs pour atteindre les objectifs budgétaires fixés d'année en année par des règlements distincts;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 3 octobre 2001;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-348** ce qui suit savoir :

ARTICLE 1. ACCEPTATION

Accepter le principe que chacune des municipalités régies par le Code Municipal ainsi que la Ville de Saint-Nicéphore, paient leurs propres dépenses reliées à l'évaluation foncière à titre de critère de répartition de ces dépenses;

ARTICLE 2. TARIFS DE TENUE À JOUR

Que les charges du service d'évaluation soient basées sur les tarifs suivants :

	Mutations	14,62 \$
	Subdivisions	48,66 \$
	Mémos	8,00 \$
	Changements d'adresse	5,00 \$
	Bureau d'enregistrement	32,45 \$
Permis	Nouvelles résidences	81,14 \$
	Loyers additionnels	22,72 \$
	Rénovation/agrandissement (commerce industrie résidence)	81,14 \$
	Commerce et industrie	324,47 \$
	Dépendances	48,69 \$
Plaintes	Correction d'office	76,26 \$
	Résidentielles	162,24 \$
	Commerciales	Coûtant +15% pour personnel utilisé
Dépôt du rôle	Impression (rôle incluant matrice graphique)	0,84 \$/fiche
Dépôt du rôle	Mise à jour régulière et/ou spéciale	60 \$/mise à jour

Ces tarifs valent pour l'année 2002 et seront majorés pour les années subséquentes en fonction de l'indice des prix à la consommation publié pour la province de Québec, en septembre de chaque année par Statistique Canada.

ARTICLE 3. RÉFECTION RÔLES FONCIERS ET LOCATIFS

À ces charges seront ajoutées celles relatives à la réfection des rôles **FONCIERS** comprenant **l'équilibrage** et le **maintien de l'inventaire** savoir :

- Chacune des unités d'évaluation: 26 \$

Il est convenu d'exiger des municipalités **nommées en temps opportun par résolution**, les coûts de réfection des rôles d'évaluation, en sept (7) versements dont les six (6) premiers seront de trois (3) dollars par unité d'évaluation **par mois** et un dernier versement à huit (8) dollars l'unité d'évaluation.

Le premier (1er) de ces versements étant dû le premier (1er) juillet de l'année précédant le dépôt de leur rôle respectif, les cinq (5) autres successivement de mois en mois et le septième (7^e) versement étant dû avant le trente et un (31) mars de l'année du dépôt de chacun des rôles nommés.

Il est toutefois convenu que cette dernière charge sera ajustée pour toutes les municipalités concernées après la réfection de tous les rôles d'évaluation.

Charges pour l'équilibrage des rôles FONCIERS des municipalités de 5000 habitants et plus (Ce tarif vaut pour l'année 2002 et sera majoré pour les années subséquentes en fonction de l'indice des prix à la consommation publié pour la province de Québec, en septembre de chaque année par Statistique Canada.)	14,00 \$
Charges pour l'équilibrage et le maintien de l'inventaire des rôles LOCATIFS (Ce tarif vaut pour l'année 2002 et sera majoré pour les années subséquentes en fonction de l'indice des prix à la consommation publié pour la province de Québec, en septembre de chaque année par Statistique Canada.)	28,00 \$ + taxes applicables

ARTICLE 4. PAPETERIE

Que les charges **sous format papier** du service d'évaluation soient basées sur les tarifs suivants :

MATRICES GRAPHIQUES	Feuillets	Prix coûtant +	15% manutention (minimum 5 \$)
EXTRAITS ET / OU COPIES DE RÔLE		Prix coûtant +	15% manutention (minimum 5 \$)
LISTES INFORMATISÉES		Prix coûtant +	15% manutention (minimum 5 \$)
ÉTIQUETTES		Prix coûtant +	15% manutention (minimum 5 \$)
COMPTES	Taxes annuelles		1,90 \$/unité
	Droits sur les mutations		1,90 \$/unité
	Taxes partielles		2,40 \$/unité
FORMULAIRES	(format papier suite)		
	Demande de permis Certificat d'autorisation Certificat d'opération cadastrale Permis ou certificat d'autorisation (carton)	Prix coûtant +	15% manutention (minimum 5 \$)

ARTICLE 5. DONNÉES NUMÉRIQUES

Que les charges du service d'évaluation **SOUS FORMAT NUMÉRIQUE** soient basées sur les tarifs suivants :

LISTES INFORMATISÉES	Disque numérique (CD-ROM)	Prix du support +	20% manutention (minimum 15 \$)
	Courriel		20 \$
ACCÈS INTRANET	(autres que municipal)		
	Élaboration du portail du demandeur (détermination des champs utiles)		10 \$/champs (minimum 100 \$)
	Fourniture et entretien du mot de passe		100 \$/mois
HÉBERGEMENT DE SITES WEB MUNICIPAUX	Élaboration du portail d'une municipalité		1 000 \$ par 100 mégaoctets
	Accès		10 \$/mois
	Mise à jour du site par la MRC		50 \$/mise à jour

ARTICLE 6. GÉOMATIQUE

Que les charges du service d'évaluation **en GÉOMATIQUE** soient basées sur les tarifs suivants :

IMPRESSION D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ	Tarif minimum		3,00 \$
	Impression sur papier Bond J-24		1 \$/pi ²
	Impression sur papier translucide J-18		1 \$/pi ²
	Impression sur film 4mm		9 \$/pi ²
	Impression sur imprimante laser 8½ X 11 ou 8½ X 14 (po)		3 \$/feuille
TÉLÉCOPIES	Extrait de matrice ou de carte		3 \$/extrait
	Interurbain		3 \$/interurbain 1 ^{ère} page + 0,50 \$ page additionnelle
FICHER NUMÉRIQUE	Coût du support +		10 \$/mégaoctets
	Exportation de fichier en format DWG ou DXF ou autre		10 \$/fichier
DEMANDE PARTICULIÈRE	Prix coûtant +		20 % administration (minimum 35 \$)
TRANSFERT DE DONNÉES	Disque numérique (CD-ROM)	Prix du support +	20% manutention (minimum 15 \$)
	Courriel		20 \$

Ces tarifs valent pour l'année 2002 et seront majorés pour les années subséquentes en fonction de l'indice des prix à la consommation publié pour la province de Québec, en septembre de chaque année par Statistique Canada.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Réjeanne Charpentier
Réjeanne Charpentier
 préfète suppléante

Signé: Raymond Malouin
Raymond Malouin
 secrétaire-trésorier

ADOPTÉ LE : **28 novembre 2001**

RÉSOLUTION D'ADOPTION: **mrc6101/01**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: **28 novembre 2001**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 16 janvier 2002

Raymond Malouin
secrétaire-trésorier